

Procédure d'admission sur dossier (ASD)

L'admission sur dossier est une procédure d'admission qui permet aux personnes non porteuses des titres d'accès réguliers au Bachelor of Science HES-SO en Informatique de gestion de déposer une candidature moyennant des conditions. L'aboutissement réussi d'une procédure d'admission sur dossier conduit à une admission dans la filière.

Conditions requises

- La personne doit avoir au minimum 25 ans révolus au moment de l'inscription
- Une expérience du monde du travail d'un an à plein temps au moins dans le domaine visé est demandée au sens de l'ordonnance fédérale concernant l'admission aux études dans les HES

Procédure

- La personne dépose auprès de l'école une demande d'admission sur dossier munie des documents requis listés ci-après :
 - Inscription ferme
 - Copie d'une pièce d'identité
 - CV
 - Lettre de motivation
 - Formulaire d'inscription complet
 - Copie des titres
 - Bulletins de notes
 - Attestation d'employeur avec cahier des charges ou certificat détaillé
 - Traductions authentifiées des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien
- Le secrétariat vérifie si les conditions d'ouverture d'un dossier ASD sont remplies, informe la personne de la procédure et lui fait parvenir les frais d'inscription
- Dès que la taxe d'inscription est payée, la demande est transmise à l'instance compétente
- La personne est tenue de respecter les délais d'inscription fixés pour que sa candidature soit prise en compte pour la prochaine rentrée académique :
 - 17 février 2026
 - 19 mars 2026
 - 24 avril 2026
 - 27 mai 2026
 - 17 juin 2026
- Possibilité que la personne soit auditionnée devant la commission d'admission

Frais de dossier

- La personne à une procédure d'admission sur dossier est astreinte à la taxe d'inscription, soit de CHF 150.00

Inscription

➔ [Formulaire en ligne](#)

Demande d'information

Céline Racine
+ 41 32 930 23 79
ig@he-arc.ch